



PROGRAMME INTERCANTONAL ARC JURASSIEN DE MISE EN ŒUVRE
DE LA LOI FEDERALE SUR LA POLITIQUE REGIONALE
POUR LA PERIODE 2016-2019

Personnes de contact:

Caroline Choulat
Adjointe au chef de service
Service de l'économie
Département de l'économie et de l'action sociale
République et canton de Neuchâtel
Avenue de la Gare 2 - 2001 Neuchâtel
Tél.: 032 889 48 08
caroline.choulat@ne.ch

Mireille Gasser
Secrétaire générale
arcjurassien.ch
Rue de la Paix 13
2300 La Chaux-de-Fonds

Tél.: 032 889 76 05
mireille.gasser@arcjurassien.ch

Table des matières

1.	Etat des lieux	4
1.1.	Bilan du programme Arc jurassien 2012-2015	4
1.2.	Etat des lieux dans l'Arc jurassien.....	7
1.3.	Le périmètre de la région de l'Arc jurassien	8
1.4.	Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans l'Arc jurassien.....	9
1.5.	Enjeux 2016-2019.....	13
1.6.	Positionnement comparatif du PMO Arc jurassien	14
2.	Programme de mise en œuvre intercantonal Arc jurassien 2016-2019	17
2.1	Systèmes industriels.....	18
2.2	Offre touristique	21
3	Compatibilités	23
3.1	Conformité de la stratégie avec le développement durable	23
4	Processus.....	25
4.1	Gouvernance du programme	25
4.2	Gestion et suivi du programme	27
4.3	Procédure de sélection des projets	28
4.4	Controlling / monitoring	29
4.5	Critères de sélection des projets	30
5	Annexes.....	31
5.1	Organigramme relatif à la procédure de sélection des projets.....	31
5.2	Organigramme relatif au circuit financier et controlling	32

Abréviations

ARE	Bundesamt für Raumentwicklung – Office fédéral du développement territorial
BAK	BAK Basel Economics AG
BEJUNE	Cantons de Berne, Jura et Neuchâtel
CDEP-SO	Conférence des Chefs de Département de l'économie de Suisse occidentale
CHMOS	Système de monitoring suisse
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CREAPOLE	Espace de l'innovation et de la création d'entreprise du canton du Jura
CTJ	Conférence TransJurassienne
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
FAJI	Fondation Arc jurassien industrie
FSRM	Fondation suisse pour la recherche en microtechnique
He-Arc	Haute école de l'Arc jurassien
HEIG	Haute école ingénierie et de gestion
HES	Haute école spécialisée
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
NECO	Service de l'économie du canton de Neuchâtel
NEODE	Parc scientifique et technologique Neuchâtel
PME	Petites et moyennes entreprises
PMO	Programme de mise en œuvre
PTS	Projet de territoire suisse
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SWOT	Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats
TGV	Train à grande vitesse

1. Etat des lieux

Le programme LPR de l'Arc jurassien 2016-2019 a été élaboré sur la base du bilan de la mise en œuvre du PMO 2012-2015 Arc jurassien ainsi que sur l'actualisation de l'analyse SWOT de l'Arc jurassien.

1.1. Bilan du programme Arc jurassien 2012-2015

Mise en œuvre du programme Arc jurassien 2012-2015

Pour la deuxième période de programmation LPR 2012-2015, un programme LPR intercantonal a été mis en place à l'échelle des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud (programme Arc jurassien). Le rôle de canton-pilote vis-à-vis du Seco a été assuré par le canton de Neuchâtel et la mise en œuvre du programme par arcjurassien.ch

Lors de la précédente période (2008-2011), un programme à l'échelle BEJUNE (Berne, Jura et Neuchâtel) avait été décliné. Il a servi de base à l'élaboration du PMO 2012-2015 de l'Arc jurassien. Durant cette période, des solutions ad hoc avaient été trouvées lorsqu'il apparaissait opportun que le canton de Vaud participe aux projets soutenus. La nécessité d'agir sur un territoire fonctionnel a permis d'intégrer le canton de Vaud dès 2012 pour développer un programme LPR à l'échelle de l'Arc jurassien. Tous les projets soutenus entre 2012 et 2015 couvrent et déploient leurs effets sur l'entier de l'Arc jurassien, voire même au-delà.

Pour la dernière année de programmation, il reste moins de 10% de l'enveloppe globale à disposition pour de nouveaux projets en particulier pour des projets touristiques. La plupart des projets n'étant pas encore terminés, il est difficile de tirer un constat précis de leur impact. Toutefois on peut d'ores et déjà relever leur nature structurante dans les trois axes stratégiques.

Le programme 2012-2015 de l'Arc jurassien s'est articulé autour de trois axes stratégiques prioritaires:

1. Renforcement des systèmes industriels
 - 1.1. Appui à des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats
 - 1.2. Appui à des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle
2. Renforcement de l'offre touristique
 - 2.1. Appui à la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs
 - 2.2. Appui à l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques
3. Soutien au renforcement des collaborations multi-acteurs

Systèmes industriels de l'Arc jurassien

Le **renforcement des systèmes industriels issus de cellules d'innovation intercantionales** a permis le soutien à un projet, LISOMAD, dont le but est de développer des produits et des services pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Il s'est révélé être un succès à plusieurs niveaux. Il a d'une part permis de mettre en réseau un nombre important de partenaires de tous horizons (institutions de soutiens aux personnes âgées, laboratoires de recherches, entreprises). D'autre part, il devrait déboucher sur la commercialisation d'un produit dans une phase ultérieure. Enfin, il a offert l'opportunité de poser les

bases d'un concept plus global qui vise à positionner l'Arc jurassien, a priori franco-suisse, comme région innovante dans le domaine de la prise en considération des besoins des personnes âgées.

Le **renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle** n'est pas en reste puisque la valorisation des métiers techniques (Valmetech) relève plus d'un programme d'actions que d'un simple projet. Porté par FAJI SA, il a été couplé au renforcement de l'identité de l'Arc jurassien (cf axe 3 du programme) afin d'établir des synergies favorisant le rayonnement de l'Arc jurassien et de sa culture industrielle.

Valmetech déploie ses effets sur l'ensemble du territoire concerné en mettant en réseau un très grand nombre d'acteurs et en ayant établi des partenariats avec les principales organisations du travail (ORTRA) des domaines concernés.

Un deuxième projet a été soutenu: Objectif Compétences PME! Il s'agit de l'analyse des besoins et de la définition des priorités de formation continue dans les PME de l'Arc jurassien par la technique des groupes nominaux. Il a pour objectif d'élaborer un outil d'analyse des besoins de formation adapté aux PME qui leur permette d'identifier les potentiels d'amélioration et de créer des espaces d'échange entre les PME, les associations professionnelles et les instituts de formation ou les services publics en charge de la formation continue. Initié dès début 2015, il permettra de vérifier l'adéquation de l'offre régionale de formation existante et de l'adapter en fonction des résultats de l'analyse des besoins, de favoriser le maintien du personnel dans les PME et le développement de ses compétences, d'encourager l'intégration de la formation dans les processus d'amélioration continue au sein des PME, de soutenir les PME dans l'élaboration de leurs politique et plan de formation ainsi que de fournir des canevas pour l'élaboration des cahiers des charges. Enfin, ce projet propose de fournir aux PME et aux associations professionnelles des informations objectives sur l'offre et la demande en termes de formation continue et de concerter les objectifs de la formation continue avec les acteurs d'une économie diversifiée et en renouvellement.

Filière touristique
de l'Arc jurassien

La **création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs** a également rencontré un beau succès puisque le masterplan réalisé à l'échelle du Jura & Trois Lacs constitue une feuille de route reconnue par les principaux acteurs touristiques, dont les services et offices cantonaux concernés. Il sera la référence en termes de stratégie touristique et l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du présent programme devront s'inscrire dans les axes déterminés par le masterplan.

Un autre projet, porté par la HEG-Arc, est un projet de mise en place d'un système d'information touristique mobile en lien avec divers sites touristiques de l'Arc jurassien (MTIS). Il est exemplaire à plusieurs titres, car il a permis la mise en réseau d'acteurs touristiques hétérogènes et répartis sur l'ensemble du territoire concerné. Il débouche également sur la création d'une entreprise et la commercialisation d'un produit qui permettra d'offrir à l'Arc jurassien un réel système d'information touristique permettant une gestion intelligente des données et d'orienter la stratégie touristique à mettre en place.

Le point largement plus contrasté concerne **l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques**. En effet, à ce jour, aucun projet n'a émergé. Pourtant, l'ensemble des acteurs touristiques s'accordent sur le besoin de mettre en place de tels projets. La difficulté réside dans l'hétérogénéité des

acteurs, mais il s'agit également de trouver un porteur de projet ayant les ressources nécessaires, tant humaines que financières. Cet aspect fera l'objet d'une attention particulière pour la prochaine période de programmation.

Sous l'angle touristique, la coordination entre développement de l'offre touristique et l'amélioration des savoir-faire des acteurs a été quelque peu lacunaire. En effet, il s'avère qu'une vision d'ensemble est nécessaire, car le succès des nouvelles offres proposées est largement lié à la capacité des acteurs concernés à les vendre dans un premier temps, mais également à fournir la qualité de prestation attendue par le visiteur.

Gouvernance

La gouvernance comporte un seul projet global, celui du renforcement de l'identité de l'Arc jurassien. Il est encore difficile à ce stade d'évaluer la mise en œuvre du projet, puisque sa réalisation a pris un certain retard. Toutefois l'élaboration du concept est en cours et un certain nombre de mesures devront être mises en place jusqu'à fin 2015. Comme indiqué plus haut, les réflexions sont menées par le même porteur de projet que Valmetech, à savoir FAJI SA. Cet unique projet s'est révélé être plus en lien avec l'axe Système industriel, qu'avec un aspect gouvernance.

Accompagnement de la mise en œuvre

Le poste de chargé de mission n'a pas été pourvu immédiatement. Pour cette première période de programmation au niveau Arc jurassien, il a fallu faire preuve de recul pour définir efficacement le profil recherché. Il s'est agi de fixer des objectifs clairs. Au final le cahier des charges s'est voulu très orienté "management régional" dans sa globalité, comprenant tant la gestion administrative et financière du programme, mais également et surtout son animation visant à faire émerger des porteurs de projets potentiels et les mettre en réseau. Dès mai 2014, une chargée de mission a pris ses fonctions au sein d'**arcjurassien.ch**. L'aspect "animation" sera donc à renforcer pour la période 2016-2019.

Tout au long de cette période de programmation, **arcjurassien.ch** a pu consolider son rôle moteur dans le management régional de l'Arc jurassien. En effet, outre la gestion administrative et financière et l'animation du programme de mise en œuvre de l'Arc jurassien, l'association s'est investie également dans la gouvernance politique des projets "Valmetech" et "Identité" notamment.

Le comité technique, composé des responsables LPR des cantons concernés et dont le secrétariat est assuré par **arcjurassien.ch**, s'est réuni à intervalles réguliers (environ tous les 2 mois) pour discuter des projets soumis, mais également des opportunités à saisir et à développer. Le comité technique s'est assuré tout au long de la mise en œuvre du programme que les projets étaient soutenus à la bonne échelle territoriale et que les synergies entre les projets soient établies, cas échéant.

Les différents échelons à consulter pour la validation d'un projet, à savoir analyse par **arcjurassien.ch**, puis consultation des commissions thématiques, du comité technique et de la commission LPR, a parfois eu pour conséquence un délai de réponse au porteur de projet assez, voire trop, long.

Cette gouvernance a permis de soutenir tous les projets par les quatre cantons bien que le programme fixe un minimum de deux cantons. Cet état de fait provient d'une part des porteurs de projet déjà organisés sur l'entier de l'Arc jurassien, mais également d'un effort du management régional pour faire

évoluer certains projets au niveau du territoire concerné. Il s'agit là d'un élément très positif qui conforte d'une part la mise en œuvre d'un programme sur l'Arc jurassien, et d'autre part arcjurassien.ch comme acteur du développement régional incontournable.

- Enseignements
- Pour résumer, voici les points à améliorer pour la prochaine période de programmation:
- L'aspect animation du management régional sera renforcé.
 - Le délai de réponse au porteur de projet sera raccourci.
 - L'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques fera l'objet d'une attention particulière.

1.2. Etat des lieux dans l'Arc jurassien

Un état des lieux préexistant

Les conclusions du "rapport BAK"¹ ainsi que les recommandations du projet de territoire suisse (PTS) avaient servi de base à la définition du programme 2012-2015.

Pour rappel, le "rapport BAK" présente un état des lieux des forces et faiblesses de l'Arc jurassien, en proposant cinq lignes directrices visant à améliorer le potentiel économique et concurrentiel de la région, à savoir:

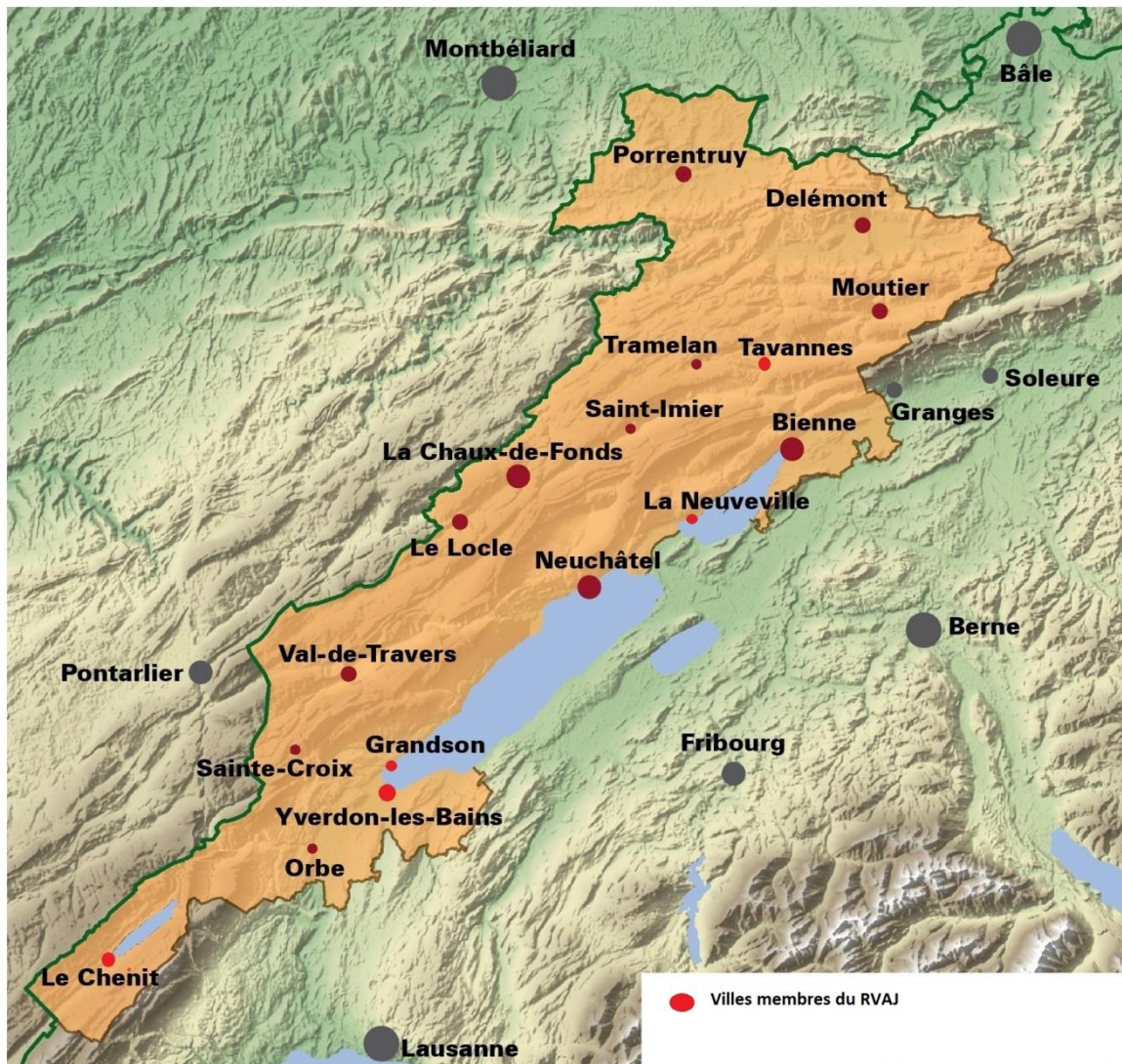
1. Renforcer l'identification de l'Arc jurassien
2. Supprimer la fragmentation, particulièrement dans les domaines institutionnel et de la formation
3. Profiter de la dynamique des régions métropolitaines voisines
4. Augmenter l'attrait de l'Arc jurassien en tant qu'espace économique
5. Augmenter l'attrait en tant qu'espace de résidence et de loisirs

En parallèle, le PTS entend contribuer au développement territorial suisse et s'inscrit en complémentarité avec les différents instruments d'aménagement du territoire existants. Il propose des stratégies pour des territoires d'actions définis, dont celui de l'Arc jurassien. Parmi les stratégies proposées pour ce territoire, le PTS relève la nécessité d'encourager le secteur des technologies de pointe, fortement tributaire de la main-d'œuvre étrangère, et recommande une meilleure exploitation du potentiel touristique de l'Arc jurassien.

Il apparaît que les mesures déclinées par la mise en œuvre du programme 2012-2015 s'inscrivent dans les lignes directrices ci-dessus et ont contribué à l'atteinte des objectifs proposés.

¹ BAK Basel Economics, 2007, Rapport de Benchmarking International Arc jurassien Suisse

1.3. Le périmètre de la région de l'Arc jurassien



Source: RVAJ - 2014

Un territoire de projets

L'Arc jurassien au sens du programme de mise en œuvre est constitué des cantons de Neuchâtel et du Jura pour la totalité de leur territoire, du Jura bernois ainsi que du Jura-Nord vaudois. Cette délimitation est justifiée par des relations historiques et des habitudes de coopération existantes. Ces dernières constituent un terreau fertile à l'émergence de projets à l'échelle régionale de l'Arc jurassien et ont encore été renforcées dans le cadre du programme LPR intercantonal.

Les projets développés dans le cadre du programme Arc jurassien pour la période 2012-2015 ont permis de s'appuyer sur des structures déjà en place à l'échelle de ce périmètre, telle qu'**arcjurassien.ch**, le Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ), la Fondation Arc jurassien industrie (FAJI SA) ou Jura & Trois-Lacs (J3L) et d'asseoir leur position.

Le rôle pivot d'**arcjurassien.ch** a permis de les mettre en réseau et d'obtenir des synergies qu'il s'agira de poursuivre et renforcer. En effet, **arcjurassien.ch** est désormais un acteur incontournable pour le management régional de ce territoire, FAJI SA pour la valorisation des métiers techniques et Jura Trois Lacs pour le tourisme.

1.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces dans l'Arc jurassien

Une économie
fortement tournée
vers des activités
industrielles

Les cantons de l'Arc jurassien se caractérisent par une prédominance notable des activités économiques industrielles à forte valeur ajoutée et peu consommatrice en terrain, donc propices à une utilisation diffuse du territoire. Le tissu économique est composé d'un système de PME indépendantes caractérisées par leur dynamisme et leur capacité d'innovation. Principalement tourné vers l'exportation, le système est fragilisé par sa sensibilité à la conjoncture mondiale. En outre, malgré la présence de quelques grands groupes internationaux, le secteur des services reste sous-représenté. Ces derniers sont souvent localisés dans les grands centres, qui attirent à eux une forte part du pouvoir décisionnel et de la valeur ajoutée, alors que les filières productives sont installées dans l'Arc jurassien. La région est également marquée par l'importance des activités de sous-traitance, très vulnérables aux fluctuations de la conjoncture. Enfin, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée entraîne une certaine dépendance du tissu industriel envers la main-d'œuvre frontalière.

Afin d'anticiper les effets de l'entrée en vigueur de l'initiative limitant l'immigration de masse, acceptée par le peuple suisse le 9 février 2014, le Conseil fédéral a entre autre adopté quatre mesures propres à encourager le recrutement de main-d'œuvre indigène et, partant, à améliorer les perspectives professionnelles de tous les habitants de la Suisse, notamment des groupes les plus fragilisés sur le marché du travail.

La décision de la Banque nationale suisse (BNS) en janvier 2015 de supprimer le taux de change plancher de CHF 1.20 pour 1€ a des effets immédiats sur l'économie de l'Arc jurassien en particulier de par la base d'exportation de son industrie. Les PME de la région devront d'autant plus faire preuve de créativité et d'innovation pour conserver, voir développer leurs avantages concurrentiels.

Selon une étude du Crédit Suisse², "en raison de sa structure sectorielle hautement spécialisée, l'Arc jurassien n'est bien souvent que peu touché par l'évolution conjoncturelle de [la Suisse]. Sa forte orientation à l'international le rend en revanche dépendant de la demande étrangère. Son marché du travail se révèle d'ailleurs tout aussi international, les frontaliers y ayant récemment encore gagné en importance. Si leur nombre venait à être contingenté par la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse, les répercussions pour l'Arc jurassien seraient sans doute considérables. La localisation particulière au nord-ouest du pays, à l'écart des grands centres suisses, constitue pour l'Arc jurassien à la fois une chance et un défi. Dans ce contexte géographique particulier, la région s'est ménagé une niche économique grâce à l'industrie horlogère – secteur industriel parmi ceux générant la plus forte valeur ajoutée de Suisse. (...)La concentration des emplois sur quelques rares entreprises et branches y est élevée. L'évolution régionale de la conjoncture et de l'emploi est ainsi étroitement liée à celle de l'industrie horlogère. Sur le plan du marché du travail, les cantons frontaliers de Neuchâtel et du Jura ainsi que le Jura bernois affichent une interconnexion plus marquée avec la France qu'avec les autres régions suisses. Les évolutions structurelles et conjoncturelles que traverse la Suisse n'ont donc bien souvent que peu de prise sur l'Arc jurassien." L'étude ne prend pas en compte le Nord vaudois, mais il apparaît que tout ou partie des résultats sont applicables également à ce territoire.

² Crédit Suisse, "Research Alert – Arc jurassien: à l'écart du "super-cycle" suisse

Des centres de formation répondant aux besoins du tissu industriel

Le tissu industriel de l'Arc jurassien peut compter sur des centres de compétence de qualité dans le domaine de la haute-précision, que ce soit en microtechnique, en horlogerie ou en mécanique. Les institutions de recherche, telles que l'Université de Neuchâtel, l'Institut de microtechnique de l'EPFL à Neuchâtel, le CSEM, la He-Arc, la HEIG Vaud à Yverdon-les-Bains, l'antenne biennoise de la HES bernoise, la FSRM, NEODE, Y-Parc ou Creapole de même que les incubateurs répartis sur le territoire, constituent un environnement favorable au renforcement de la capacité d'innovation et du transfert de savoirs auprès du tissu industriel de la région. Le potentiel régional en matière de microtechnique représente un atout pour la diversification et le développement de l'offre des entreprises de l'Arc jurassien, car il s'applique à des domaines très diversifiés. Il ne pourra s'exprimer pleinement qu'à condition que l'image des métiers techniques soit améliorée de manière à susciter suffisamment de nouvelles vocations professionnelles.

Une occupation diffuse du territoire

En matière d'organisation du territoire, l'Arc jurassien, de nature polycentrique, est géographiquement situé entre les grands pôles que sont le Bassin lémanique, la région de Bâle et la Région capitale suisse. L'absence d'un grand centre et l'occupation diffuse du territoire sont une spécificité de l'Arc jurassien. Considéré comme un territoire d'action par le PTS, l'Arc jurassien manque toutefois de visibilité vis-à-vis des régions qui l'entourent et du reste de la Suisse.

Un caractère transfrontalier

Les relations de coopération territoriale dépassent l'Arc jurassien suisse pour s'inscrire dans le contexte plus large de la coopération transfrontalière. La région possède en effet un bassin de vie et d'emploi qui dépasse les frontières nationales et nécessite des échanges transfrontaliers entre les institutions et les différents acteurs du territoire. Malgré l'obstacle que peut représenter la frontière, notamment en matière de concurrence, cette dernière est un atout considérable en ce qui concerne les flux de main-d'œuvre et les synergies possibles avec les zones frontalières françaises. Inversement, la question de la main-d'œuvre frontalière constitue un sujet de discussion récurrent entre les deux pays, stigmatisée par le résultat des votations du 9 février 2014.

"La structure sectorielle particulière et la proximité avec la France ont des répercussions sur le marché du travail. Depuis l'instauration de la libre circulation des personnes, la frontière nationale ne constitue plus guère un obstacle. Le nombre de frontaliers dans l'Arc jurassien a plus que doublé depuis 2000 et s'élève aujourd'hui à environ 18'000 personnes. Si à l'époque presque la moitié des frontaliers exerçaient des professions artisanales, ce sont désormais les techniciens qui prédominent. Le nombre de pendulaires en provenance d'autres régions de Suisse n'atteint en revanche que quelque 10'200 personnes. Dans la région de La Chaux-de-Fonds et le Jura, les frontaliers sont beaucoup plus nombreux que les pendulaires. La tension sur le marché du travail – à savoir le rapport entre le nombre de postes vacants et le nombre de chômeurs – se révèle légèrement plus faible dans l'Arc jurassien qu'en moyenne nationale, ce qui indique que la main-d'œuvre y est plus abondante. Dans ce contexte, les employeurs gagnent en pouvoir de négociation et les employés ont plus de difficultés à imposer leurs revendications salariales."³

³ Crédit Suisse, "Research Alert – Arc jurassien: à l'écart du "super-cycle" suisse

Une accessibilité à améliorer

La compétitivité de l'Arc jurassien dépend des liaisons entre les centres régionaux de l'Arc jurassien et de son accessibilité aux espaces métropolitains voisins. Celle-ci doit être améliorée afin que le développement économique de l'Arc jurassien puisse aussi profiter du dynamisme des grands centres. La morphologie du massif jurassien ne facilite cependant pas le développement des réseaux de transports et les grands axes tendent à contourner le massif, excepté la liaison TGV Paris-Lausanne dont l'avenir est cependant régulièrement remis en cause par les opérateurs nationaux.

Par rapport à 2012, le TGV Neuchâtel-Berne n'existe plus. A noter toutefois que la ligne de substitution mise en place entre Neuchâtel et Frasne a une bonne fréquentation, ce qui montre la nécessité d'une telle connexion. Les connexions internationales du canton de Neuchâtel restent cependant globalement faibles. Le refus du RER par le peuple neuchâtelois en septembre 2013 a encore péjoré cette situation. Le canton du Jura, à travers l'ouverture prochaine de la Transjurane et de la ligne Bienne-Belfort, sera à l'avenir mieux connecté aux régions qui l'entourent. De plus, avec la nouvelle gare Belfort-Montbéliard TGV, Delémont est désormais à 3h de Paris. Les liaisons ferroviaires avec la région bâloise sont aussi à présent particulièrement performantes puisque le trajet Delémont – Bâle est désormais de 35 minutes. Il a d'ailleurs déjà pris des mesures pour améliorer sensiblement son positionnement et son rayonnement.

Un potentiel industriel

Les entreprises de l'Arc jurassien possèdent des savoir-faire internationalement reconnus dans le domaine des microtechniques. Ceux-ci sont appliqués non seulement dans l'horlogerie mais aussi dans des domaines comme la fabrication de machines, le secteur médical, la biotechnologie, l'aéronautique, l'énergie, l'armement, etc. Pour faire face durablement à la concurrence internationale, ces savoir-faire doivent être continuellement renouvelés, développés et diffusés à travers des formations appliquées et des spécialisations en emploi organisées à l'échelle de l'Arc jurassien. Il en va de l'attrait de l'Arc jurassien en tant qu'espace économique.

Toujours selon l'étude du Crédit Suisse, "plus de 40% des effectifs de l'industrie horlogère travaillent dans l'Arc jurassien. Dans toutes les régions – à l'exception du Jura bernois –, l'industrie horlogère est la branche la plus porteuse d'emplois. Elle est la véritable locomotive de l'économie régionale et ouvre la voie à d'autres secteurs apparentés, comme l'industrie des machines. La forte concentration sectorielle dans des industries orientées à l'exportation rend l'Arc jurassien particulièrement sensible à l'évolution conjoncturelle internationale. Si la demande étrangère venait à s'effondrer, l'Arc jurassien se retrouverait cependant en mauvaise posture. L'évolution économique dans la région reste donc soumise à la conjoncture, au climat de consommation et aux préférences des différents pays de débouché – actuellement surtout en Asie."

Un potentiel touristique

La caractéristique de région verte est également un atout touristique favorable au tourisme doux. Toutefois, la région de l'Arc jurassien souffre d'un déficit en matière d'offre touristique, y compris dans le domaine du tourisme vert et du tourisme hivernal. Elle manque de notoriété au niveau national et international et est désavantagée par la faiblesse de ses infrastructures. La mise en place de la société de marketing Jura Trois Lacs ainsi que la promotion d'une seule destination touristique pour l'ensemble de la région constituent des avancées réjouissantes qui devraient permettre de développer une offre diversifiée, appuyée sur un réseau d'acteurs renforcés, notamment par des formations adéquates à l'échelle de tout l'Arc jurassien. La formation dans le domaine du tourisme est un point d'attention particulier.

Les considérations précédentes sont résumées dans le tableau SWOT suivant :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Culture industrielle fortement implantée • Pôle de compétitivité horloger d'importance mondiale • Savoir-faire reconnu dans le domaine des microtechniques • Bonne dotation en instituts de recherche et de formation • Proximité des centres de compétences avec le tissu industriel • Espace favorable au tourisme d'excursion, à l'agrotourisme, au tourisme d'affaires et industriel • Longue tradition de coopération intercantonale 	<ul style="list-style-type: none"> • Attrait insuffisant en tant qu'espace économique • Attrait insuffisant des métiers techniques et pénurie de main-d'œuvre qualifiée • Secteur des services sous représenté • Attrait insuffisant en tant que destination touristique • Déficit en matière d'offre touristique • Hétérogénéité des structures touristiques • Déficit d'identification de la région Arc jurassien • Fragmentation institutionnelle • Occupation diffuse du territoire sans grand centre reconnu • Absence de centres décisionnels • Faiblesse des liaisons de transports vers l'extérieur et à l'interne
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel industriel et technologique permettant des transferts de savoirs et l'émergence d'innovations • Centres de formation répondant aux besoins du tissu industriel • Ressources naturelles et culturelles permettant un développement touristique • Réorganisation des structures touristiques en cours. • Existence et réseau établi d'organismes intercantonaux dont le territoire d'action est celui de l'Arc jurassien (arcjurassien.ch, Réseau des villes de l'Arc jurassien, Jura & 3 Lacs, FAJI SA) • Existence de projets/institutions en lien avec la créativité • Proximité de deux régions métropolitaines dynamiques, l'Arc lémanique et l'agglomération bâloise, avec le canton du Jura en tant que passerelle • Proximité de la frontière 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence entre les quatre cantons de l'Arc jurassien • Forte sensibilité aux fluctuations de la conjoncture mondiale et des taux de change • Suppression du taux de change plancher de CHF 1.20 pour 1€ • Déconnexion partielle de la région des cycles conjoncturels nationaux • Dépendance à la main-d'œuvre frontalière • Risques liés à la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse • Difficultés de trouver des porteurs de projet à même d'améliorer les savoir-faire dans le domaine touristique

1.5. Enjeux 2016-2019

Positionnement du PMO	<p>Le programme 2012-2015 de l'Arc jurassien avait identifié la nécessité de renforcer les systèmes industriels, l'offre touristique et les collaborations intercantionales. Il a permis d'initier des projets structurants sur l'entier du territoire d'action. Du point de vue des critères de compatibilité LPR, l'axe visant au renforcement des collaborations intercantionales était défini de manière générale ce qui a rendu difficile l'émergence de projets dans ce domaine.</p> <p>Au terme de cette première période de programmation pour l'Arc jurassien, il apparaît judicieux de poursuivre et renforcer les démarches initiées entre 2012 et 2015 pour ce qui concerne les systèmes industriels et l'offre touristique. Le dernier axe "Gouvernance" est supprimé. Le choix des axes stratégiques et des actions du PMO a été confirmée par les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, réunis au sein de l'association arcjurassien.ch.</p>
Deux enjeux	<p>En se basant sur l'analyse forces et faiblesses énoncées au chapitre précédent ainsi que les champs d'action des différents PMO qui concernent le territoire de l'Arc jurassien, les deux enjeux retenus pour le programme 2012-2015 ont été confirmés. Dans chacun des axes stratégiques, les enjeux particuliers sont:</p>
1. Renforcer les systèmes industriels	<p>Les efforts déjà initiés seront accentués pour répondre aux besoins de l'industrie en termes de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre, dont la qualité et la disponibilité est une composante-clé de la compétitivité de l'industrie jurassienne. La prise en compte de la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse sera un facteur essentiel. Jusqu'à présent, les actions prévues visent exclusivement les jeunes. Une orientation nouvelle liée aux réorientations et réinsertions professionnelles est également envisagée.</p> <p>Des démarches visant à préciser l'identité économique de l'Arc jurassien, voire l'émergence d'un label Arc jurassien, continueront d'être encouragées. Elles devront toutefois répondre aux objectifs décrits dans le concept visant à renforcer l'identité de l'Arc jurassien, en cours d'élaboration dans le cadre du PMO 2012-2015 (FAJI SA).</p>
2. Renforcer l'offre touristique	<p>Afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits touristiques et surtout d'en assurer leur pérennité, il est envisagé d'appliquer au domaine touristique les outils favorisant l'innovation dans l'industrie.</p> <p>Allant de pair avec le renforcement de l'offre touristique de la région, des projets visant à améliorer la qualité des prestations touristiques sont attendus. Ce dernier point fera l'objet d'une attention accrue, notamment dans la recherche d'institutions à même de porter des projets.</p> <p>La mise en place d'un système touristique intégré permettra de mettre en place un certain nombre de prestations répondant aux besoins des acteurs touristiques et du marché.</p>
Créativité	<p>La créativité devra se placer au service des deux axes ci-dessus pour en envisager l'évolution. Plusieurs initiatives cantonales ont émergé entre 2008 et 2015 pour donner naissance à des institutions/projets de formation, sensibilisation, utilisation des techniques de créativité. Pour autant qu'elles se mettent en réseau, elles représentent un terreau fertile.</p>

1.6. Positionnement comparatif du PMO Arc jurassien

Compatibilités avec les autres PMO touchant le même territoire

Au vu du territoire concerné par le PMO Arc jurassien, il est nécessaire de le comparer et de le coordonner avec les programmes cantonaux, celui de la CDEP-SO ainsi que le programme Interreg V.

De manière générale, la compatibilité entre les différents PMO est garantie par la présence dans tous les organes de chacun des PMO des mêmes représentants, tant au niveau des responsables LPR que des spécialistes métiers. De même, la cohérence avec les politiques sectorielles des cantons est également assurée.

Ainsi, chaque projet, quel que soit le niveau auquel il est proposé par les porteurs, fait l'objet d'une analyse qui vise à s'assurer qu'il est développé à la bonne échelle territoriale. Le principe de subsidiarité est appliqué (cf page 27). Un projet peut être initié, à titre d'expérience pilote, à un niveau, puis élargi et généralisé à une échelle plus large dans un deuxième temps.

Le positionnement comparatif du PMO Arc jurassien par rapport aux programmes cantonaux et aux programmes intercantonaux de la CDEP-SO, ainsi qu'au programme Interreg V est illustré dans les tableaux ci-dessous par thématique.

Compatibilité au niveau de l'axe "Systèmes industriels"

L'élaboration du présent programme a été coordonnée avec la CDEP-SO et les cantons concernés. Plusieurs séances réunissant les comités techniques des deux programmes ont eu lieu. De manière plus pragmatique, il est prévu de pérenniser les échanges d'expériences entre le management régional de la CDEP-SO et celui d'arcjurassien.ch, échanges déjà établis courant 2014.

Le PMO de la CDEP-SO et celui de l'Arc jurassien prévoient tous deux des mesures au niveau des systèmes industriels. Ils constituent chacun un élément du RIS de la Suisse occidentale. Leurs champs d'action sont toutefois différents et complémentaires.

Systèmes industriels	CDEP-SO	Arc jurassien	Canton de Berne (tout le canton)	Canton de Vaud	Canton de Neuchâtel	Canton du Jura	Transfrontalier	
Plateformes de promotion sectorielle	Output	Alp ICT, BioAlps, CleantechAlps, Micronarc Image / Veille et mise en relation / Innovation à l'échelle internationale	néant	Medical Cluster, Energiecluster, ICT-Cluster tcbe.ch Cluster Précision, Consulting Cluster Mise en relation des PME industrielles entre elles et avec des partenaires académiques et de recherché / Sensibilisation / Transfert de savoir et de technologie (en partie) / Groupes d'innovation Collaboration avec les Plateformes de promotion sectorielle CDEP-SO, en particulier le Medical Cluster et le Cluster Précision	néant	néant	néant	Mise en réseau des acteurs de la RDI
	Groupes cibles	PME industrielles		PME industrielles et partenaires académiques et de recherche				Acteurs de la RDI
	Outcome	Augmentation de l'action entrepreneuriale Exploitation des potentiels d'innovation Préservation et création de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale.		Augmentation de l'action entrepreneuriale Exploitation des potentiels d'innovation Préservation et création de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement les secteurs technologiques et industriels à fort potentiel de développement et à vocation internationale.				Renforcement de la connaissance réciproque de tous les acteurs de la RDI, en synergie avec les RIS

Systemes industriels	CDEP-SO	Arc jurassien	Canton de Berne (tout le canton)	Canton de Vaud	Canton de Neuchâtel	Canton du Jura	Transfrontalier	
Prestations de coaching	Output :	platinn Coaching d'innovation d'affaires phases I à IV en Innovation d'affaires et Finances Alliance Coaching d'innovation technologique	innoBE, BaseCamp4Hightech CEP Coaching Coaching de PME Appui d'impulsion initiale à des projets stratégiques Coaching de Start-up high-tech y compris				Conseil et sensibilisation à l'innovation en matière de produits et de procédés novateurs	
	Groupes cibles	PME industrielles (majoritairement micro-entreprises)	Start-up et PME bernoises				Acteurs publics et privés de la connaissance et de l'innovation	
	Outcome	Augmentation de l'action entrepreneuriale Exploitation des potentiels d'innovation (produits/services, processus, structures) Préservation et création de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques à fort potentiel de développement et à vocation internationale.	néant	Augmentation de l'action entrepreneuriale Exploitation des potentiels d'innovation Préservation et création de l'emploi dans les secteurs innovants, spécialement dans les secteurs technologiques à fort potentiel de développement et à vocation internationale.	néant	néant	néant	Renforcement de la chaîne d'innovation et amélioration des capacités d'investissement en R&I des acteurs
Projets collaboratifs d'innovation	Output		Appuyer des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats	Soutien à l'innovation Renforcement de la création de valeur ajoutée	Soutien à l'innovation Renforcement de la création de valeur ajoutée	Soutien à l'innovation Renforcement de la création de valeur ajoutée	Soutien à des projets innovants liés au dvpt de l'offre (infrastructures, produits et services)	Soutien à la conceptualisation, l'expérimentation pilotes Création et développement de nouveaux produits ou services
	Groupes cibles	néant	Groupements d'entreprises de l'Arc jurassien	Groupement d'entreprises bernoises	Groupement d'entreprises vaudoises	Groupement d'entreprises neuchâteloises	PME, centres compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques, associations, investisseurs	Acteurs publics et privés de la connaissance et ceux de l'innovation Entreprises, associations, collectivités
	Outcome		Les partenaires publics et privés sont sensibilisés aux partenariats innovants	Mise sur le marché de produits innovants Avantage concurrentiel	Mise sur le marché de produits innovants Avantage concurrentiel	Mise sur le marché de produits innovants Avantage concurrentiel	Impact: Augmentation de l'offre Création d'emplois Augmentation de l'attractivité de la région	Amélioration des capacités d'investissement en R&I des acteurs Amélioration du transfert de savoir entre les acteurs régionaux
Qualification de la main d'œuvre	Output		Appuyer des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle	Actions et mesures menées à bien partiellement par les clusters selon leur domaine de compétences (en particulier sous la forme de cours de formation continue)	Appuyer des mesures de renouvellement des compétences de main-d'œuvre industrielle en complémentarité avec le programme intercantonal de l'Arc jurassien	Projets de gestion innovante de formation	Appuyer le développement des compétences (formation) et la valorisation de celles-ci	Mise en réseau des acteurs du marché de l'emploi et de la formation Actions d'information, d'accompagnement des parcours professionnels
	Groupes cibles	néant	Acteurs publics et privés concernés par le renouvellement des compétences de main-d'œuvre (écoles, entreprises industrielles, associations patronales,...)	PME bernoises	Acteurs publics ou/et privés vaudois	Groupements d'entreprises neuchâteloises /évent. PPP	Acteurs concernés (écoles, entreprises, institutions,...)	Acteurs du marché de l'emploi et de la formation, collectivités publiques
	Outcome		Les acteurs publics et privés sont mobilisés	Amélioration de la performance opérationnelle des entreprises	Adéquation de la main-d'œuvre aux besoins industriels	Adéquation de la main-d'œuvre aux besoins industriels	Impact: Amélioration de l'employabilité de la population active	Dynamisation et stimulation des échanges entre les acteurs économiques

Compatibilité au niveau de l'axe "Tourisme"

L'élaboration du présent programme a été coordonnée avec les cantons concernés.

Tourisme		Arc jurassien	Canton de Berne	Canton de Vaud	Canton de Neuchâtel	Canton du Jura	Transfrontalier
Produits touristiques multi-acteurs	Output	Création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs	Offres et infrastructures touristiques innovants	Requalification ou création de produits / offres touristiques Modernisation et rationalisation des remontées mécaniques	Projets et initiatives innovantes en matière d'offre touristique	Soutien à des projets innovants liés au développement de l'offre (infrastructures, produits et services)	Projets développant de nouveaux produits ou services commercialisables
	Groupes cibles	Entreprises, associations et collectivités publiques réparties sur l'Arc jurassien	Prestataires touristiques et destinations touristiques	Prestataires touristiques des régions touristiques vaudoises	Acteurs touristiques et entreprises neuchâtelais	Prestataires touristiques, centres de compétences, collectivité publiques, institutions paraétatiques et associations, investisseurs	Entreprises, associations, collectivités publiques
	Outcome	Coopération, coordination et sensibilisation des acteurs touristiques	Coopération des prestataires et augmentation de la demande	Evolution de la fréquentation et de la valeur ajoutée des produits / offres soutenues	Augmentation de la fréquentation et de la valeur ajoutée	Impact: Augmentation de l'offre, création d'emploi et augmentation de l'attractivité de la région	Coopération des acteurs touristiques et coordination des activités au niveau sectoriel et intercantonal
Amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques	Output	Mesures favorisant l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques	Mesures de qualification	Accompagnement des acteurs touristiques et des régions touristiques Démarches de qualité / pérennité des prestations / produits touristiques Mise en réseau des acteurs	Mise en réseau des acteurs	Appuyer le développement des compétences (formation) et la valorisation de celles-ci	néant
	Groupes cibles	Acteurs touristiques répartis sur l'Arc jurassien	Prestataires touristiques et destinations	Au sein des régions touristiques vaudoises: Prestataires touristiques, offices du tourisme, organismes régionaux, Parcs	Acteurs touristiques et entreprises neuchâtelais	Acteurs concernés (écoles, entreprises, institutions,...)	
	Outcome	Responsabilisation des acteurs touristiques	Qualité de l'offre améliorée	Coopération, coordination, professionnalisation des acteurs	Coopération, coordination, nouvelles offres	Impact: Amélioration de l'employabilité de la population active	
Système touristique intégré (STI)	Output	Développement d'un système touristique intégré (STI)	Développement des destinations	néant	néant	Veille et transfert de savoir Appui stratégique	néant
	Groupes cibles	Acteurs touristiques répartis sur l'Arc jurassien	Destinations et prestataires			Prestataires touristiques, centre compétences, collectivités publiques, institutions paraétatiques, et associations	
	Outcome	Coordination et collaboration des acteurs touristiques	Coopération horizontale et verticale			Impact: Augmentation de l'action entrepreneuriale, exploitation des potentiels d'innovation Améliorer la capacité d'innovation de la région	

2. Programme de mise en œuvre intercantonal Arc jurassien 2016-2019

Finalité	<p>Le PMO Arc jurassien se place dans le cadre donné par la Loi fédérale sur la politique régionale et le programme de mise en œuvre pluriannuel 2016+ du SECO. Il vise à surmonter, par des mesures intercantionales, les désavantages compétitifs dus à la distance des grands centres et à l'occupation diffuse du territoire et à les transformer en avantages compétitifs (à l'exemple de ce qui s'est passé dans l'horlogerie). Le PMO entend ainsi contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer la capacité d'exportation des entreprises de la région dans les domaines de l'industrie et du tourisme • stimuler l'innovation de produits, services et procédés ayant un potentiel d'exportation • renforcer le maillage industrie – centres de recherches – pôles technologiques • renforcer l'attractivité de la région pour l'implantation de nouvelles industries • renforcer l'attractivité touristique de l'Arc jurassien • développer de nouvelles compétences en matière de formation et de conseil • améliorer et optimiser la gouvernance intercantonale de l'Arc jurassien • créer des places de travail • créer des effets de levier et multiplicateurs • créer et renforcer les réseaux d'acteurs
Territoire concerné	<p>Pour la période 2016-2019, le territoire concerné reste identique. Toutefois, comme indiqué dans le bilan 2012-2015, certains projets déploient leurs effets sur un territoire plus large, notamment pour les cantons de Berne et de Vaud, dont le territoire n'est pas totalement couvert par l'Arc jurassien. Il est prévu d'offrir la possibilité d'élargir le périmètre des projets cas échéant pour autant que les cantons consentent à une participation financière supplémentaire.</p>
But général du PMO (Impact)	<p>Comme pour la phase 2012-2015, le but du PMO Arc jurassien 2016-2019 se formule comme suit:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Créer des produits et des savoir-faire qui contribuent au développement économique de l'Arc jurassien.</p> </div>
Deux axes stratégiques	<p>Afin d'atteindre ce but, le PMO 2016-2019 se concentre sur deux axes stratégiques:</p> <p>Renforcer les systèmes industriels Renforcer l'offre touristique</p> <p>Le bilan de la période 2012-2015, l'état des lieux comprenant l'analyse SWOT et les enjeux ont permis d'en affiner le contenu.</p> <p>Les axes sont décrits par les fiches ci-dessous et illustrés par des exemples de projets à titre indicatif.</p>

2.1 Systèmes industriels

Objectif général	<p>1. Renforcer les systèmes industriels au niveau intercantonal</p>
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Appuyer des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats</p> <p>Le PMO Arc jurassien entend soutenir les projets contribuant au renforcement des systèmes industriels de l'Arc jurassien et renforçant leur base d'exportation. Issus d'une démarche volontariste d'innovation partenariale, ils seront prêts à valoriser leurs résultats au bénéfice de la région. Concrètement, il peut s'agir de projets de gestion commune de problématiques inhérentes aux entreprises (logistique, marketing, design, propriété intellectuelle, gestion des déchets, santé au travail, etc.), de projets pilotes, de projets de R&D, etc.</p> <p>1.2 Appuyer des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle</p> <p>La main-d'œuvre spécialisée, notamment dans les métiers de la haute-précision, constitue la principale ressource de l'Arc jurassien et contribue à la performance de ses savoir-faire. Cette ressource tend cependant à se raréfier en raison, d'une part, d'une demande croissante des industries et, d'autre part, d'une perte d'intérêts de la population pour les métiers à vocation industrielle. Cette situation préterite le développement du tissu industriel de l'Arc jurassien alors que, paradoxalement, la région compte de nombreux instituts de formation en pointe sur ces métiers.</p> <p>Le PMO entend poursuivre son soutien aux projets à même de renforcer l'attractivité des métiers de la haute-précision (microtechnique, horlogerie, mécanique, électronique, etc.) ainsi qu'à renforcer certaines formations spécifiques à ce domaine. Dans cette optique le projet Valmetech, initié dans la période de programmation 2012-2015, sera poursuivi. Initialement orienté vers le jeune public en âge de faire un choix professionnel, Valmetech élargira son groupe-cible, pour attirer par exemple des personnes en reconversion ou réinsertion professionnelle. Cette mesure répond à une préoccupation du Conseil fédéral pour réagir à la pénurie de main-d'œuvre découlant de l'initiative contre l'immigration de masse, acceptée par le peuple le 9 février dernier. Elle tend à défracter et renforcer le pôle de formation de l'Arc jurassien en matière de microtechniques, à compléter son offre de formations appliquées et de spécialisation en emploi ainsi qu'à renforcer son attractivité envers un public aussi bien interne qu'externe à la région.</p> <p>1.3 Appuyer des mesures participant au renforcement de l'identité économique de l'Arc jurassien</p> <p>Par souci de cohérence, le volet "identité économique", initialement dans l'axe 3 durant la période 2012-2015 et également porté par FAJI SA à l'instar de Valmetech, est déplacé sous l'axe Systèmes industriels. En effet, le thème de l'identité a été travaillé du point de vue du renforcement des systèmes industriels et de l'attractivité de l'économie régionale.</p>

Exemples de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Mysmartcity, un programme pour le développement et la mise en œuvre de projets innovants dans le domaine de la Ville intelligente - Valmetech, avec volet réorientation/réinsertion professionnelle - Formation et sensibilisation à la créativité (synergies entre les différentes initiatives cantonales)
Etapas 2016	<p>L'année 2016 sera consacrée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif spécifique 1.1.: à la recherche et au déploiement de projets collaboratifs. - Objectif spécifique 1.2.: à l'initiation des premières réflexions visant à poursuivre le projet Valmetech dans ses orientations, mais également à un modèle économique ad hoc. - Objectif spécifique 1.3.: à la poursuite et à la consolidation des mesures à déployer pour le renforcement de l'identité industrielle de l'Arc jurassien.
Publics-cibles	<p>Entreprises, parcs technologiques, incubateurs, associations industrielles, Hautes-écoles, fondations, régions, chambres de commerces, bureaux privés, collectivités publiques, etc.</p>
Localisation de l'action et rôle des centres	<p>Les projets reposeront sur une collaboration étroite entre les PME disséminées sur l'ensemble du territoire et les institutions de formation a priori localisées dans les centres. Un transfert des centres vers les régions plus rurales de l'Arc jurassien est ainsi attendu.</p>

Modèle d'efficacité – Axe I Système industriel

But	Input	Exécution	Prestations et produits (output)	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Conséquences dans les zones éligibles (impact)
Renforcer les systèmes industriels au niveau intercantonal	Financement 2016-2019 : CHF 1,575 millions (50% contributions cantonales, 50% contribution fédérale) Ressources humaines: 0.7 EPT pour le management régional	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer et mettre en œuvre la stratégie intercantonale de l'Arc jurassien en respectant les directives de la Confédération. - Assurer la coordination et la coopération horizontales et verticales (CDEP-SO, Interreg, PMOs cantonaux, politiques sectorielles) 	Appuyer des projets issus de processus innovants de génération de produits, de capitalisation et de diffusion des résultats	Les groupes-cibles utilisent à satisfaction les prestations mises à disposition	L'innovation de produits, services et le potentiel d'exportation dans le domaine industriel sont améliorés. Le maillage industrie – centres de recherches et pôles technologiques est renforcé.
			Appuyer des mesures de renouvellement des compétences de la main-d'œuvre industrielle	Les groupes cibles utilisent à satisfaction les prestations mises à disposition	De nouvelles compétences en matière de formation et d'encadrement sont développées. Des places de travail sont créées dans le domaine industriel L'employabilité de la population active dans les métiers techniques est améliorée.
			Appuyer des mesures participant au renforcement de l'identité économique de l'Arc jurassien	Les groupes cibles utilisent à satisfaction les prestations mises à disposition	Les industries existantes sont maintenues et développées et l'implantation de nouvelles industries est renforcée.
			Coordonner les partenaires	La coordination entre les différents partenaires est améliorée.	La coordination intercantonale est renforcée et améliorée
Indicateurs	Comparaison objectif/réalité de l'engagement des moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité des différents outils avec la législation et avec le PMO 2016-2109 de l'Arc jurassien - Vue d'ensemble des acteurs et répartition des tâches 	Liste des nouveaux produits /prestations soutenues	- Nombre de nouveaux projets financés - Taux de satisfaction	- Success stories
			Liste des prestations soutenues	- Nombre de nouveaux projets financés - Taux de satisfaction	
			Liste des actions soutenues	- Nombre d'actions concrétisées	
			Nombre de plateformes de coordination créées	- Nombre de séances des différentes plateformes de coordination	
Obtention des données	<ul style="list-style-type: none"> - Conventionnement - Versements - Rapports-études - Système de monitoring 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports annuels aj.ch - Rapports et entretiens - Audits/Etudes - Dialogues entre les partenaires 	Rapports annuels aj.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports intermédiaires et finaux de prestations et financiers de chaque porteur de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens - Site internet

2.2 Offre touristique

Objectif général	2. Renforcer et coordonner l'offre touristique au niveau intercantonal
Objectifs spécifiques	<p>2.1 Appuyer la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs</p> <p>Le PMO entend soutenir la création de nouvelles offres touristiques dans des créneaux déjà exploités (agritourisme, tourisme industriel, tourisme hivernal, etc.) ou à développer (tourisme d'affaires, tourisme senior, etc.). Les projets soutenus doivent être cohérent avec les objectifs de la stratégie définie par le masterplan réalisé par "Jura & Trois-Lacs".</p> <p>Ces produits pourront s'appuyer sur la composante "verte" de l'Arc jurassien pour se démarquer de produits similaires concurrents. Les processus de génération de produits issus d'une approche multi-acteurs et générant des savoir-faire réutilisables seront également encouragés, de même que le renforcement des collaborations entre offices.</p> <p>2.2 Appuyer les mesures favorisant l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques</p> <p>Dans le cadre de la restructuration en cours des offices du tourisme, des actions coordonnées de formation et de coaching du personnel seront nécessaires. Il s'agira de renforcer les compétences en matière d'accueil, de création de l'offre, de mise en place de nouveaux produits. De manière plus générale, les actions visant à l'amélioration des prestations touristiques auprès des différents prestataires seront soutenues. Les besoins en formation ainsi que la recherche de potentiels porteurs de projet devront être étudiés.</p> <p>2.3 Encourager le développement d'un système touristique intégré (STI)</p> <p>Le développement d'un système touristique intégré permettra de mettre en place un certain nombre de prestations qui répondront aux besoins des acteurs touristique et du marché et concourant à atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus.</p>
Exemples de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle de compétences du tourisme: guichet unique et accélérateur de projets touristiques - Formation "Mise en scène" visant à soutenir les acteurs touristiques dans l'amélioration de la mise en scène de l'accueil des hôtes - Formation et sensibilisation à la créativité (synergies entre les différentes initiatives cantonales)
Étapes 2016	<p>L'année 2016 sera consacrée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif spécifique 2.1.: aux déploiements de projets collaboratifs innovants en lien avec le masterplan Jura Trois Lacs - Objectif spécifique 2.2.: au soutien accru aux réflexions et à l'organisation des porteurs de projet qui réfléchissent à des solutions visant à améliorer la qualification de la main-d'œuvre - Objectif spécifique 2.3.: aux réflexions visant à la mise en place d'un pôle de compétences du tourisme
Publics-cibles	Entreprises actives dans le tourisme, régions et agglomérations, offices cantonaux, Jura & Trois Lacs, structures de formation, investisseurs privés, offices du tourisme locaux
Localisation de l'action et rôle des centres	Les actions touristiques se dérouleront sur l'ensemble du territoire. Le renforcement de l'offre et l'amélioration des prestations concerne tous les acteurs touristiques indépendamment de leur localisation dans un centre ou en zone rurale. Toutefois le masterplan réalisé sur la période 2012-2015 met en évidence le renforcement des centres par la mise en place de stratégies différenciées.

Modèle d'efficacité – Axe II Tourisme

But	Input	Exécution	Prestations et produits (output)	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Conséquences dans les zones éligibles (impact)
Renforcer et coordonner l'offre touristique au niveau intercantonal	Financement 2016-2019 : CHF 1,575 millions (50% contributions cantonales, 50% contribution fédérale) Ressources humaines: 0.7 EPT pour le management régional	- Fixer et mettre en œuvre la stratégie intercantonale de l'Arc jurassien en respectant les directives de la Confédération.	Appuyer la création de nouveaux produits touristiques multi-acteurs	Les groupes-cibles utilisent à satisfaction les prestations mises à disposition	L'innovation de produits, services et le potentiel d'exportation dans le domaine touristique sont améliorés.
		- Assurer la coordination et la coopération horizontales et verticales (J3L, Interreg, PMOs cantonaux, politiques sectorielles)	Appuyer les mesures favorisant l'amélioration des savoir-faire des acteurs touristiques	Les groupes cibles utilisent à satisfaction les prestations mises à disposition	L'attractivité touristique de l'Arc jurassien est renforcée.
			Encourager le développement d'un système touristique intégré (STI)	Les structures qui offrent des prestations aux acteurs touristiques sont coordonnées et coopèrent.	Des places de travail sont créées dans le domaine du tourisme.
			Coordonner les partenaires	La coordination entre les différents partenaires est améliorée.	Les prestataires touristiques renforcent leur offre
Indicateurs	Comparaison objectif/réalité de l'engagement des moyens	- Conformité des différents outils avec la législation et avec le PMO 2016-2109 de l'Arc jurassien - Vue d'ensemble des acteurs et répartition des tâches	Liste des nouveaux produits /prestations touristiques soutenues	- Nombre de nouveaux projets financés - Taux de satisfaction	- Success stories
			Liste des prestations soutenues	- Nombre de nouveaux projets financés - Taux de satisfaction	
			Liste des actions mises en place par aj.ch	- Utilisation des actions créées - Taux de satisfaction	
			Nombre de plateformes de coordination créées	- Nombre de séances des différentes plateformes de coordination	
Obtention des données	- Conventionnement - Versements - Rapports-études - Système de monitoring	- Rapports annuels aj.ch - Rapports et entretiens - Audits/Etudes	Rapports annuels aj.ch	- Rapports intermédiaires et finaux de prestations et financiers de chaque porteur de projet	- Entretiens - Site internet

3. Compatibilités

3.1. Conformité de la stratégie avec le développement durable

Evaluation selon
les critères de la
Confédération

L'évaluation de la conformité du PMO avec les exigences du développement durable est effectuée ci-dessous selon les critères définis par l'ARE en matière d'évaluation de la durabilité.

Critères	Conformité du PMO
Economie	
Revenu et emploi: maintenir ou accroître le revenu et l'emploi	Le soutien à des projets innovants, notamment dans le domaine de l'industrie, permet de maintenir les emplois.
Capital productif: maintenir le capital productif, basé sur le capital social et humain et l'accroître qualitativement	Une attention particulière sera portée à la revalorisation des métiers importants pour la région (microtechnique par exemple).
Compétitivité et force innovatrice: améliorer la compétitivité et la force innovatrice de l'économie	Il s'agit de l'objectif même du PMO, qui vise à renforcer les systèmes industriels et touristique en vue d'initier et de capitaliser des projets d'innovation. L'un des principaux effets attendus est de renforcer la compétitivité de l'Arc jurassien.
Mécanismes du marché et vérité des coûts: laisser agir les mécanismes du marché (prix) en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes	Les projets soutenus ne doivent pas créer de distorsion de concurrence.
Activités économiques des pouvoirs publics: activités économiques des pouvoirs publics non préjudiciables aux générations futures (pas d'endettement, conservation des valeurs)	Les fonds publics destinés à financer le PMO, notamment des fonds fédéraux et cantonaux, seront engagés uniquement selon les critères du programme, et toujours dans l'objectif de renforcer la région et sa compétitivité. Il s'agit d'un acquis en matière de développement régional pour les générations futures.
Environnement	
Espaces naturels et biodiversité: conserver les espaces naturels et la biodiversité	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Toutefois, une attention particulière sera portée aux projets touristiques afin de respecter les espaces naturels et la biodiversité.
Ressources renouvelables: maintenir la consommation des ressources renouvelables au-dessous du seuil de régénération, resp. de l'occurrence naturelle	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Le PMO veillera toutefois à privilégier le soutien aux ressources renouvelables au détriment des ressources non renouvelables.
Ressources non renouvelables: maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement des ressources renouvelables.	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Le PMO veillera toutefois à privilégier le soutien aux ressources renouvelables, au détriment des ressources non renouvelables.
Impact sur l'environnement naturel et sur l'humanité: réduire à un niveau sans danger l'impact de la pollution sur l'environnement et sur l'humanité	Aucune mesure n'est prévue en ce sens. Toutefois, le PMO ne soutiendra pas de projets ayant des impacts environnementaux négatifs.
Catastrophes écologiques et risque d'accident: empêcher, resp. réduire les effets des catastrophes écologiques; n'encourir le risque d'une catastrophe que si les dégâts ne sont pas irréversibles	Sans objet. Au vu du budget envisagé, le PMO ne pourra pas soutenir des projets ayant la capacité suffisante à créer des dégâts irréversibles. Une attention particulière sera prêtée aux impacts environnementaux des projets soutenus.

Critères	Conformité du PMO
Société	
Santé et sécurité: protéger et promouvoir la sécurité et la santé humaine de manière globale	Sans objet.
Formation, épanouissement et identité individuels: assurer la formation, et par conséquent l'épanouissement et l'identité de chacun-e	Le programme comprend plusieurs mesures en lien avec la formation. Dans le domaine industriel, les savoir-faire acquis seront dans la mesure du possible capitalisés en étant transmis par le biais de cursus de formation ciblés. Dans le domaine du tourisme, des formations sont envisagées à destination des professionnels de la branche.
Culture et valeurs sociétales: promouvoir la culture, ainsi que la conservation et le développement de valeurs et ressources sociétales au titre de capital social	Le PMO vise également à renforcer l'identité régionale. Le développement de ces valeurs contribuera à enrichir le capital social.
Egalité juridique, sécurité juridique, égalité de traitement: garantir l'égalité et la sécurité juridique de chacun (partic. Femmes-hommes, minorités, reconnaissance des droits humains)	Le PMO traitera de manière égalitaire les projets soutenus.
Solidarité: encourager la solidarité intra-et intergénérationnelle et globale	Il s'agit d'un élément transversal au PMO. Le renforcement de la région et de sa compétitivité sera un capital légué aux générations futures.

Conclusion	Le programme LPR répond donc aux trois dimensions du développement durable.
Economie	Le programme vise à développer de nouveaux savoir-faire ou de nouveaux produits. Il s'agit d'éléments moteurs concernant la capacité d'innovation et la compétitivité de la région. Des retombées positives en termes d'emploi sont attendues, afin de permettre la mise en œuvre des savoirs développés.
Environnement	Le PMO n'envisage pas d'action dans le domaine particulier de l'environnement. Cependant, une attention particulière sera portée à l'impact environnemental des projets.
Société	La transmission des savoirs est envisagée par le biais de formations que ce soit à destination des professionnels du tourisme ou des métiers de l'industrie, ce qui en plus de l'aspect économique, apporte des avantages sociaux aux personnes actives dans ces domaines.

4. Processus

4.1. Gouvernance du programme

Neuchâtel, canton responsable	Le canton de Neuchâtel est responsable du programme LPR vis-à-vis du SECO. Il est par conséquent le signataire de la convention-programme.
arcjurassien.ch , organe de mise en œuvre	<p>Comme pour la précédente période, la mise en œuvre du programme est confiée à arcjurassien.ch, association constituée des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Dotée de nouveaux statuts depuis le 2008, arcjurassien.ch a succédé à la CTJ-Suisse dont elle reprend les missions tout en s'adjoignant de nouveaux champs d'actions. Ses principales missions consistent à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien. • Coordonner la mise en œuvre des programmes européens Interreg France - Suisse. • Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse, notamment en tant que responsable de la mise en œuvre du PMO de l'Arc jurassien. <p>Depuis 2008, arcjurassien.ch a comme nouvelle mission de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse afin de mieux positionner cette région sur la scène fédérale, intercantonale et transfrontalière.</p> <p>L'élaboration d'un PMO Arc jurassien, son suivi et sa mise en œuvre s'inscrivent dans l'objectif global de l'association.</p>
Organes d' arcjurassien.ch	arcjurassien.ch est dotée d'un comité politique, qui est l'organe exécutif de l'association. Il est composé d'un membre du gouvernement de chaque canton. Le secrétariat, composé d'un secrétaire général et de collaborateurs scientifiques, est chargé d'exécuter les décisions du comité politique.
Commission LPR	<p>La Commission LPR est une émanation du comité politique d'arcjurassien.ch. Soumise à un règlement propre, elle fonctionne en tant que Commission LPR d'arcjurassien.ch. Les responsabilités vis-à-vis du SECO sont décrites dans le règlement. Présidée par le canton de Neuchâtel, elle est composée du:</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef du Département de l'économie et de l'action sociale du canton de Neuchâtel, président du comité stratégique, - chef du Département des finances et des relations extérieures du canton de Vaud, - directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, - chef du Département de l'économie et de la coopération du canton du Jura. <p>La Commission LPR est responsable du suivi stratégique du programme LPR et décide de l'attribution des subventions LPR fédérales sur la base des préavis du comité technique.</p> <p>La Commission LPR se réunit trois à quatre fois par an. Ses membres sont accompagnés des délégués aux affaires extérieures selon la règle appliquée pour toute séance du comité politique d'arcjurassien.ch. En cas de besoin, les responsables LPR peuvent être invités aux réunions. Le suivi administratif des séances est assuré par le secrétariat d'arcjurassien.ch.</p>

Comité technique
du programme LPR

Le comité technique est composé des responsables LPR des cantons de Neuchâtel, Jura, Berne et Vaud. Responsable des aspects opérationnels de la mise en œuvre du programme LPR, il examine les projets au titre de la LPR selon les critères définis et émet les préavis à la Commission LPR. Il s'appuie sur les préavis métier des commissions thématiques ou des personnes sollicitées.

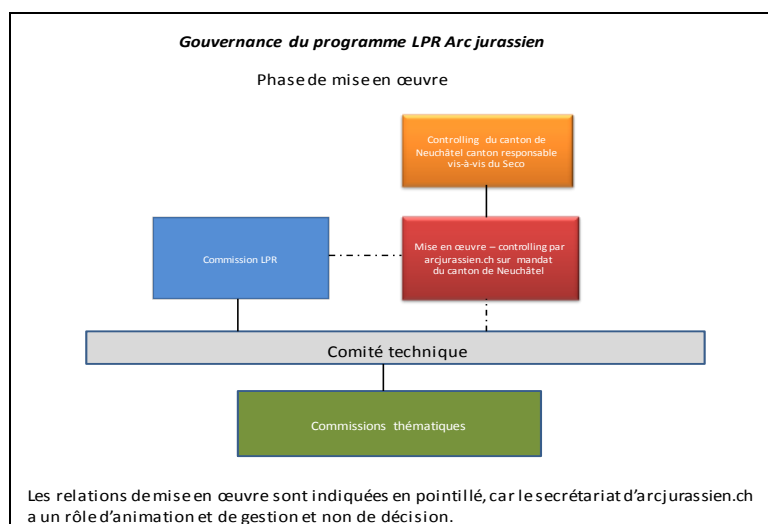
Le comité technique se réunit à intervalles réguliers selon les besoins du programme afin de fournir les préavis sur les projets à la Commission LPR. Ses membres peuvent également rendre leurs préavis par voie de circulation.

Le secrétariat **arcjurassien.ch** participe au comité technique afin d'assurer les tâches de secrétariat et la transmission des informations entre le comité technique et la Commission LPR, entre le comité technique et les commissions thématiques ainsi qu'auprès des porteurs de projet. Le secrétariat d'**arcjurassien.ch** ne prend pas position concernant les préavis émis au titre de la LPR.

Commissions
thématiques

Au vu des orientations stratégiques du programme, des commissions thématiques peuvent être mises en place. Elles sont composées notamment de spécialistes cantonaux de la promotion et du développement économique, du tourisme et peuvent faire appel à des experts externes, notamment les régions pour les cantons de Berne et de Vaud. Leurs membres peuvent également rendre leurs préavis par voie de circulation.

Les commissions fournissent des préavis sur les projets. Elles fonctionnent également comme laboratoire d'idées afin de faire émerger des projets ou des idées de projets.



4.2. Gestion et suivi du programme

Mise en œuvre du programme LPR et cahier des charges d'arcjurassien.ch

Dans le cadre du programme LPR, le cahier des charges du secrétariat d'arcjurassien.ch porte principalement sur les tâches suivantes, qui seront reprises en détail dans la suite du chapitre:

Groupe de prestations	Prestations
Animation, gestion et suivi du programme	Animation du programme et démarchage de projets
	Suivi administratif du programme et secrétariat du comité technique, de la Commission LPR et des commissions thématiques
	Controlling financier
	Rapports annuels au canton de Neuchâtel, selon les consignes du SECO
	Accompagnement du processus de capitalisation et de diffusion des résultats
	Participation à l'élaboration du programme intercantonal pluriannuel de mise en œuvre de la LPR
Soutien aux porteurs de projets	Information sur l'organisation opérationnelle de la mise en œuvre du volet intercantonal de l'Arc jurassien
	Conseil aux porteurs de projets
	Aide au montage de dossiers de demandes d'aide
Traitement et suivi des demandes d'aide	Examen de la conformité des demandes d'aide (complétude)
	Conventionnement avec les porteurs de projets
	Suivi des projets aidés et contrôle du respect des conditions par les porteurs de projets
Animation, gestion et suivi du programme	Animation du programme et démarchage de projets
	Suivi administratif du programme et secrétariat du comité technique, de la Commission LPR et des commissions thématiques
	Controlling financier
	Rapports annuels au canton de Neuchâtel, selon les consignes du SECO
	Accompagnement du processus de capitalisation et de diffusion des résultats
	Participation à l'élaboration du programme intercantonal pluriannuel de mise en œuvre de la LPR
Soutien aux porteurs de projets	Information sur l'organisation opérationnelle de la mise en œuvre du volet intercantonal de l'Arc jurassien
	Conseil aux porteurs de projets
	Aide au montage de dossiers de demandes d'aide
Traitement et suivi des demandes d'aide	Examen de la conformité des demandes d'aide (complétude)
	Conventionnement avec les porteurs de projets
	Suivi des projets aidés et contrôle du respect des conditions par les porteurs de projets

Mise en œuvre du programme	La mise en œuvre du programme se fera sur la base des différents objectifs spécifiques liés au renforcement des systèmes mentionnés au chapitre 2.
Animation du programme	<p>L'animation du programme est assurée par arcjurassien.ch. En début de période de programmation, cette tâche consiste principalement à faire connaître le programme dans les milieux concernés par la stratégie. arcjurassien.ch doit établir des liens avec les acteurs susceptibles de proposer des projets, en fonction des thématiques définies. Ainsi, arcjurassien.ch s'appuiera sur des réseaux de partenaires intéressés par la mise en œuvre du programme.</p> <p>Si nécessaire, arcjurassien.ch sollicitera les commissions thématiques pour stimuler l'émergence de nouveaux projets. Ces dernières auront pour rôle d'aiguiller arcjurassien.ch vers des porteurs potentiels ou des projets en gestation susceptibles de s'inscrire dans la stratégie du programme intercantonal Arc jurassien.</p> <p>Au vu du bilan du PMO 2012-2015, une attention particulière sera portée sur le volet touristique et l'amélioration des savoir-faire dans le domaine du tourisme ainsi qu'à la coordination entre le développement de l'offre et l'amélioration des savoir-faire.</p>
Suivi des projets et aide à la capitalisation des résultats	Le suivi des projets doit permettre de capitaliser les résultats, que ce soit au niveau des méthodes, des processus développés, ou des savoir-faire acquis. Il s'agira d'aiguiller ou de mettre en réseau les porteurs de projets avec les acteurs de la formation et du conseil, afin que les résultats puissent être valorisés et dans la mesure du possible intégrés dans les cursus de formation. arcjurassien.ch accompagnera le processus de capitalisation et de diffusion, sur la base des résultats obtenus pour la période 2012-2015.
Mesures d'accompagnement	Des mesures d'accompagnement sont prévues en vue de soutenir le management régional du programme, d'un montant de CHF 450'000.- sur 4 ans. Il concerne essentiellement le poste de chargé de mission, mais également le recours aux instituts/projets liés à la créativité, par exemple sous forme de mise en réseau des porteurs de projet afin de faire émerger de nouvelles offres. Ainsi, l'animation du programme sera renforcée.

4.3. Procédure de sélection des projets

Dépôt du dossier	Les projets sont déposés auprès d' arcjurassien.ch , qui vérifie la complétude du dossier. Les coûts d'études préliminaires et d'élaboration de la demande LPR sont à la charge du porteur de projet.
Examen approfondi du dossier	<p>Le dossier est soumis pour un premier examen au comité technique qui se prononce sur l'éligibilité du projet au programme Arc jurassien.</p> <p>Un préavis métier est ensuite sollicité par le secrétariat d'arcjurassien.ch auprès des personnes compétentes ou auprès des commissions thématiques qui auraient été mises en place. En parallèle, le secrétariat d'arcjurassien.ch coordonne, au sein du comité technique, les discussions relatives au financement des parts cantonales.</p> <p>En tout temps, le secrétariat arcjurassien.ch assure le lien entre le porteur de projet, la commission thématique et le comité technique et s'assure de la bonne transmission des informations entre tous les interlocuteurs.</p>

Sur la base du préavis métier, de la confirmation des décisions cantonales de soutien financier et des éventuels compléments fournis par le porteur de projet, le comité technique émet un préavis sur l'octroi d'une aide financière au projet à l'attention de la Commission LPR. Ce préavis est transmis par le biais du secrétariat d'**arcjurassien.ch**.

Décision et conventionnement

Sur la base du préavis du comité technique, la Commission stratégique décide de l'attribution des fonds LPR aux projets. Toute demande d'aide fait l'objet d'une décision.

En cas de décision positive, **arcjurassien.ch** établit une convention avec le porteur de projet, signée par le porteur de projet, le président de la Commission LPR (Conseiller d'Etat neuchâtelois) et la secrétaire générale d'**arcjurassien.ch**.

Une réponse négative d'**arcjurassien.ch** n'a pas besoin d'être toujours détaillée.

L'organigramme fait l'objet de l'annexe 6.1.

4.4. Controlling / monitoring

Monitoring

Suite au conventionnement avec le porteur de projet, **arcjurassien.ch** est responsable du suivi de la mise en œuvre des projets. Les modalités seront définies dans la convention avec le porteur de projet.

Pour le versement de chaque acompte ainsi qu'à la fin de la période de réalisation, le secrétariat d'**arcjurassien.ch** examine les rapports du projet avec le comité technique. Sur cette base, les acomptes ou le solde des subventions seront versés au porteur de projet, conformément à la procédure décrite ci-dessous.

Versement des subventions

Les subventions cantonales sont versées directement au porteur de projet par les cantons. Après avoir vérifié que les versements cantonaux ont été effectués, le secrétariat d'**arcjurassien.ch** transmet l'information au NECO qui verse la part fédérale au porteur de projet.

Controlling financier

Le controlling financier est effectué par le NECO et le secrétariat d'**arcjurassien.ch**. Après chaque versement des parts cantonales **arcjurassien.ch** saisit les informations dans le logiciel CHMOS. Le NECO versant la part fédérale au porteur, il introduira les versements de la part fédérale dans le logiciel CHMOS. Ces données sont régulièrement transmises au SECO par le canton responsable.

L'organigramme fait l'objet de l'annexe 6.2.

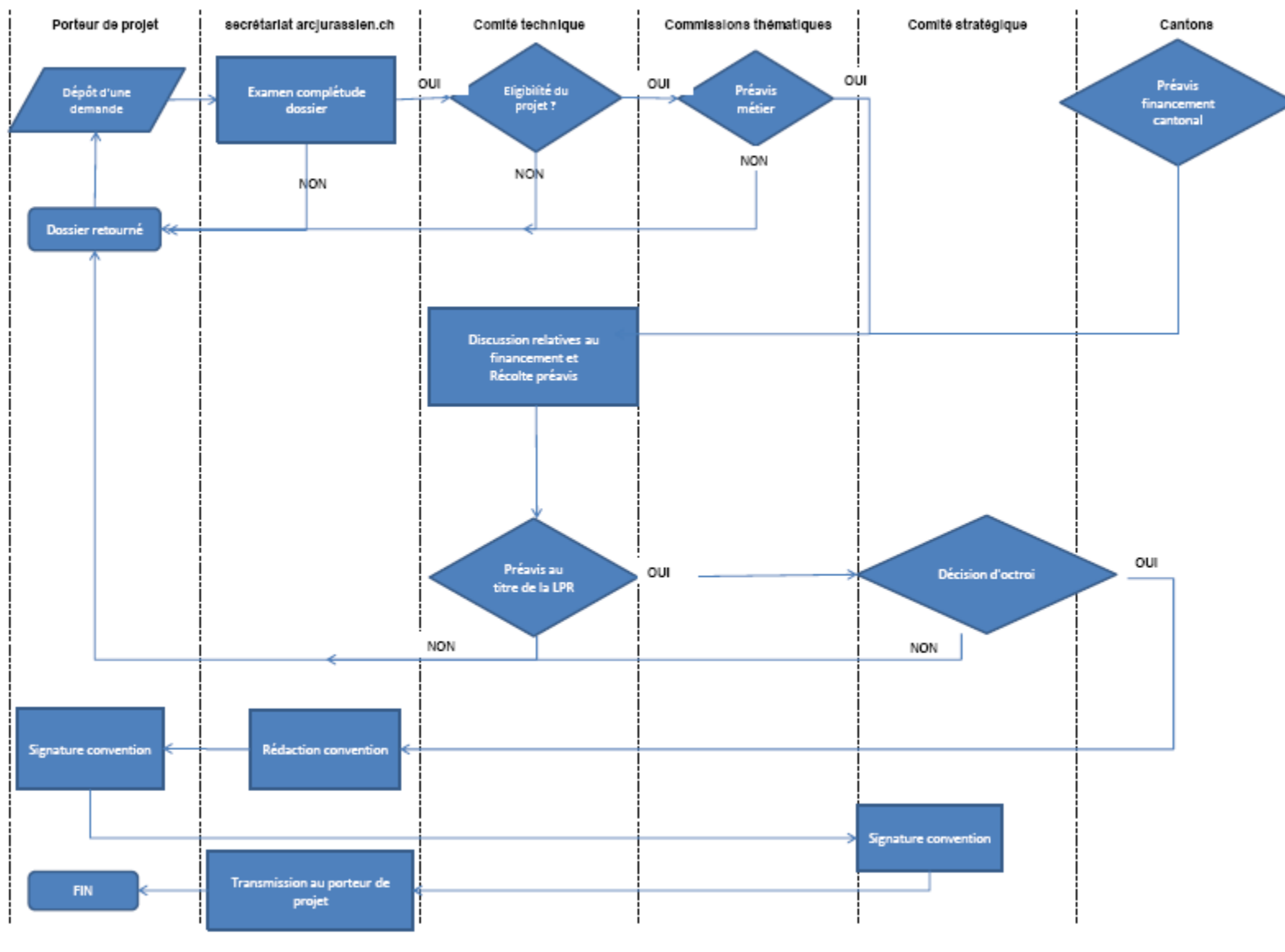
4.5. Critères de sélection des projets

Critères relatifs au programme LPR	Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif général du programme, ainsi que dans l'une des orientations stratégiques définies.
Critères relatifs à la LPR	<p>Les projets doivent respecter les principes de base de la LPR. Les projets seront choisis selon</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur caractère novateur, exportateur, collaboratif et précompétitif; • leur capacité à créer de la valeur ajoutée; • leur respect du développement durable.
Critères généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets doivent s'inscrire dans les politiques et stratégies cantonales concernées; • Les projets impliquant des industries doivent éviter toute distorsion de concurrence; • Les projets d'infrastructure sont a priori exclus; • Le double subventionnement fédéral est impossible.
Critères financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Les participations cantonales au projet doivent être supérieures ou égales à la part fédérale LPR sollicitée; • L'apport de fonds de tiers est attendu dans une proportion relative à la capacité financière du porteur de projet.
Critères propres au programme	<p>Domaine industriel</p> <p>Les projets doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réunir au moins trois partenaires positionnés à des endroits différents, que ce soit au sein des systèmes industriels concernés (relations de clients-fournisseurs), ou des marchés concernés (domaine, géographie) ou encore du type d'activités (production – centre de recherche – pôle technologique – etc.); • être issus d'au moins deux cantons; • être répliquables en vue d'un essaimage à l'intérieur ou hors du territoire; • permettre de développer des connaissances qui seront réinvesties dans le conseil et la formation. <p>Domaine touristique</p> <p>Les projets doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • réunir au moins trois partenaires issus d'au moins deux cantons; • être répliquables à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire; • permettre des connaissances qui seront réinvesties dans le conseil et la formation.
Adaptation des critères	Le comité technique peut modifier les critères ou en fixer de nouveaux en cas de besoin.
Principe de subsidiarité	Chaque projet, qu'il soit déposé au niveau cantonal ou intercantonal, fait l'objet d'une analyse sur l'échelle de mise en œuvre la plus cohérente. Ainsi certains projets peuvent être soutenus dans une première phase (test) au niveau cantonal et dans la phase de déploiement au niveau intercantonal.

5 Annexes

5.1 Organigramme relatif à la procédure de sélection des projets

Organigramme relatif à la procédure de décision



5.2 Organigramme relatif au circuit financier et controlling

Organigramme relatif au circuit financier et controlling

